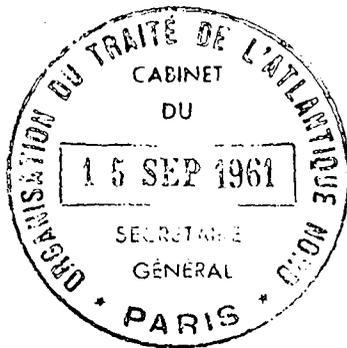


DÉLÉGATION PERMANENTE DE LA BELGIQUE
AUPRÈS DU
CONSEIL DU PACTE ATLANTIQUE NORD



SECRET

Paris, le 15 septembre 1961.

N° 1277 /doss. 10

Annexe: 1

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce couvert, une note exposant les mesures militaires prises par la Belgique en relation avec la crise de Berlin (commentaires sur le document SHAPE 167/61).

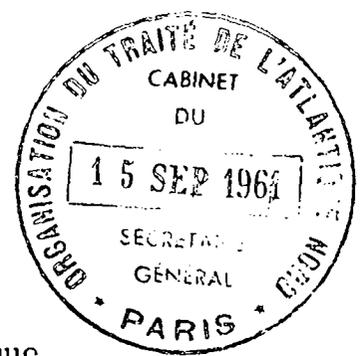
Je transmets copie de la présente lettre et de son annexe à tous les Représentants permanents ainsi qu'au Représentant du Groupe Permanent.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération./.

A. de STAERCKE
Ambassadeur
Représentant permanent de la Belgique
au Conseil de l'Atlantique Nord.

Monsieur D.U. STIKKER
Secrétaire Général de l'OTAN
Paris 16e

S E C R E T



Mesures militaires prises par la Belgique
en relation avec la crise de Berlin

(Commentaires sur le document SHAPE 167/61)

Le Gouvernement belge a examiné avec attention les consultations qui ont eu lieu au Conseil sur les mesures militaires à prendre éventuellement par les Etats Membres dans le cadre de la crise de Berlin.

Ainsi que le Représentant permanent de la Belgique a eu l'occasion de le souligner le 4 septembre, le Gouvernement a augmenté de 1,5 milliard le plafond des dépenses de défense pour l'année prochaine. Bien que sa situation financière ne lui permette pas de faire beaucoup plus, le Gouvernement belge s'est néanmoins efforcé d'améliorer sa contribution.

Il s'en est soucié dès que SACEUR a préconisé des mesures de précaution à prendre avec discrétion.

En ce qui concerne les forces terrestres:

Le Gouvernement enverra d'ici le 1er janvier, en Allemagne, pour compléter la force belge d'intervention, un millier de volontaires de carrière à prendre sur ceux se trouvant en Belgique.

Il s'efforcera de recruter en plus grand nombre des volontaires de l'OTAN, qu'il versera dans les unités.

De plus, il a pris toutes les mesures administratives en vue de pouvoir étoffer ses forces par des avancements de rappel sous les armes à faire d'ici juin prochain.

Dans la perspective de la crise de Berlin et pour autant que leur retour définitif du Ruanda Urundi le permette, le Gouvernement belge a l'intention de mettre à la disposition de la Task Force Aéroportée de l'OTAN ses unités de paracommandos.

D'autre part, un retour partiel des Compagnies de marche se trouvant au Ruanda Urundi aura lieu dès octobre.

Le Gouvernement belge facilitera la prolongation du service militaire par réengagement de volontaires pour trois mois ou six mois.

En ce qui concerne les forces aériennes:

Le Gouvernement belge portera incessamment à 24 heures sur 24 le fonctionnement de ses centres de contrôle aérien.

Il répondra à la demande d'accroissement du taux équipage-avion faite par le SHAPE.

Le Gouvernement belge a également redéployé, sous forme d'"exercice", certaines escadrilles aériennes en vue d'une dispersion plus grande sur les aérodromes et pour augmenter ainsi leur protection.

Enfin le Gouvernement belge étudie un accroissement de son budget extraordinaire en crédits d'engagement

de l'ordre de 500 millions en vue du renforcement des réserves de guerre, particulièrement en chars, en matériel de transmission et en munitions.

Le Gouvernement belge continue à examiner la possibilité de compléter ces mesures à la lumière de l'évolution de la situation internationale et des consultations au sein de l'OTAN./.